



## Vente bien sci et notoriété suite à indivision

-----  
Par Zakine

Sci en indivision avec deux héritiers

Le bien est vendu

L acte de notoriété successoral va être édité

Si les héritiers refusent la succession

Il est convenu a l article 15 qu en cas de refus de succession les parts reviennent a l associé vivant

Dois je refaire les statuts pour la vente du bien

Comment cela se passe

Merci de votre réponse